## AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021 07 140-DE Reçu le 15/07/2021 Publié le 15/07/2021



DEL 2021.07.12/140

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS** CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 JUILLET 2021** 

Le Lundi 12 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème:

**FINANCES** 

Étaient présents:

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Monique OLLAGNIER, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maud GADE, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL,

Christian JULLIEN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD

Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL

Elie HAMDANI donnant pouvoir à Natalia SERTOUR Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Émilie DESMOULINS donnant pouvoir à Christian FERRUS

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO

Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE

Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Yoann LAGIER

Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU

Objet:

SPL ESHD: Recapitalisation de la

SPL

Convocation:

Étaient représentés :

Date: 06/07/2021

Affichage: 06/07/2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

24

32

Nombre de

suffrages

exprimés:

Absents excusés:

Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Michèle SKRIPNIKOFF. Christophe OSTI, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Elie

HAMDANI, Francine DAERDEN

Absents:

Gabriel LEON

Secrétaire de séance : Yoann LAGIER

## AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021 07 140-DE

Recu le 15/07/2021 Publié le 15/07/2021

Rannorteur: Monsieur le Maire

l'article L 1531-1 du CGCT; VU

les articles 8 et 10 des statuts de la SPL ESHD; VU

la délibération n°2020.11.27/160 du 27 novembre 2020 approuvant la VU convention d'avance en compte courant entre la Ville et la SPL ESHD;

la délibération n°1 du conseil d'administration de la SPL ESHD du 19 mai VU 2021;

le plan d'action voté au conseil d'administration de la SPL du 29 CONSIDERANT octobre 2020, visant à rétablir un équilibre d'exploitation de la

SPL;

la décision des actionnaires d'augmenter le capital de la CONSIDERANT

société de 77 228,25 euros à 219 843,09 euros afin d'assurer un développement de la structure et un renforcement de

l'importance des actionnaires présent au capital social;

la traduction de cette augmentation de capital par l'émission CONSIDERANT

de 277 actions nouvelles d'une valeur nominale de 514,855

euros chacune;

la période d'émission de ces 277 actions du 15/07/2021 au CONSIDERANT

15/09/2021 qui sera actée lors de l'assemblée générale

extraordinaire de la SPL du 13/07/2021;

le maintien du droit préférentiel de souscription des CONSIDERANT

actionnaires;

l'opportunité de convertir en augmentation de capital par CONSIDERANT

incorporation de créance durant l'exercice comptable 2021 une partie de l'avance en compte courant consentie par la

commune à la SPL en 2020;

la volonté des communes de Villard d'Arêne et de Montgenèvre CONSIDERANT

d'entrer au capital de la SPL;

l'absence de frais d'émission des actions pour les nouveaux CONSIDERANT

actionnaires si ces derniers rachètent des actions à un des

actionnaires de la SPL:

le prix de vente d'une action de la SPL qui correspond à sa CONSIDERANT

valeur nominale, soit un montant de 514.855€;

les travaux de la commission « FINANCES et AFFAIRES CONSIDERANT

GÉNÉRALES », réunie le 9 juillet 2021 ;

## AR Prefecture

005-210500237-20210712-2021\_07\_140-DE Reçu le 15/07/2021 Publié le 15/07/2021

## LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- De convertir en augmentation de capital de la SPL ESHD, par incorporation de créance d'une partie de l'avance en compte courant réalisée par la commune de Briançon, la somme de 109 149,26 € correspondant à 212 actions sur les 277 nouvelles actions émises ;
- De vendre six des actions de la commune à la commune de Villard d'Arêne pour un montant de 3 089,13 € ;
- De vendre six des actions de la commune à la commune de Montgenèvre pour un montant de 3089,13 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.07.12/140

PUBLIÉE LE :

1 5 JUIL. 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

e Maire

Arnaud MURGIA